

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 6 décembre 2023**

---

Communication n° 38/12.2023

Objet: transports scolaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que l'Association scolaire intercommunale de Saint-Prex et environs (ASISE) a décidé de revoir l'offre en transports scolaires pour les enfants fréquentant le collège du Cherrat.

A l'heure actuelle, une navette part des Saugettes jusqu'à Sous-Allens du lundi au vendredi à 7h57 et à 13h10, mais aussi de Sous-Allens aux Saugettes à 11h45 et à 15h05. Ces transports sont destinés uniquement aux élèves de Sous-Allens qui commencent les cours plus tard que les élèves du Cherrat.

Afin de répondre à une demande de transports pour les élèves de 7P-11S, le comité de direction de l'ASISE a effectué différentes analyses. Il a constaté que le bus de la ligne 724 des transports publics de la région morgienne (MBC) permet à ces élèves de se rendre le matin à l'école, ce qui n'est pas le cas en milieu et en fin de journée.

A midi, une dizaine de places sont disponibles dans le bus des 1-6P partant de Sous-Allens en direction des Saugettes. Les élèves des niveaux supérieurs ne souhaitant pas manger à la cantine du Cherrat auraient ainsi la possibilité d'utiliser ces quelques places restantes, moyennant une inscription préalable.

Dès la rentrée de janvier 2024, deux nouvelles navettes seront mises en place, à titre d'essai durant une année. La première partira les mercredis à 12h35 du Cherrat en direction des Saugettes et la deuxième les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 12h55 en direction de l'école et à 15h50 en direction des Saugettes.

Le coût annuel de ces prestations complémentaires est chiffré à Fr. 20'900.00 HT.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 décembre 2023/AG/NM

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Anthony Hennard, Municipal, au 079 458 79 41*